

Conformément à l'arrêté d'éligibilité des dépenses du 8 mars 2016, modifié par l'arrêté du 22 mars 2021, « pour l'application de l'article 69.3 c du règlement général, le bénéficiaire doit produire à l'autorité de gestion une attestation de non-déductibilité de la taxe ou toute autre pièce fournie par les services fiscaux compétents ». La présente attestation permet d'identifier si votre structure est assujettie à la TVA. Si votre structure n'est pas assujettie (ou est assujettie partiellement) à la TVA, cette attestation permet d'estimer la TVA restant à la charge de votre structure et pouvant être valorisée dans le cadre de votre projet FEDER.

Je soussigné, « **NOM, prénom, fonction** », atteste, dans le cadre du projet « **Nom du projet** », que « **Dénomination du porteur de projet (structure)** »

Est assujetti à la TVA

*Le plan de financement de votre dossier de demande de subvention sera en HT, aucune TVA ne pourra être valorisée dans le cadre de votre opération*

Est partiellement assujetti à la TVA

*Merci de préciser les conditions prévisionnelles de l'assujettissement (taux restant à la charge de votre structure). Ce taux d'assujettissement devra être actualisé au réel au moment de la demande de paiement.*

Taux de TVA prévisionnel restant à charge : .....

N'est pas assujetti à la TVA

*Le plan de financement de votre dossier de demande de subvention sera en TTC, aucune TVA ne sera récupérée par votre structure dans le cadre de votre opération.*

Taux de TVA appliqué : .....

En cas d'assujettissement partiel à la TVA, je m'engage à ne valoriser la TVA que pour les dépenses non assujetties.

En cas de non-assujettissement à la TVA, je m'engage à ce qu'aucune déduction ou récupération de TVA n'intervienne sur les dépenses objet de la demande de subvention.

Fait le ..... à .....

**NOM Prénom,**

**Qualité du représentant légal ou de son délégué**

*Signature et cachet de l'organisme bénéficiaire*